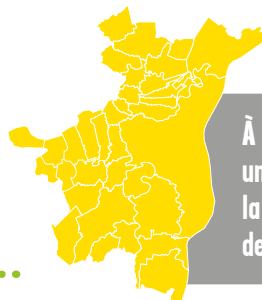



# Passage de la REOM à la TEOM\*

L'Eurométropole de Strasbourg a choisi de généraliser la TEOM et la redevance spéciale (RS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La REOM, quant à elle, est supprimée à compter de cette date. Les abonnements à la REOM ainsi que les prélèvements SEPA seront alors clôturés automatiquement au 31 décembre 2022. La première TEOM vous sera adressée en septembre 2023 dans le cadre de l'avis de taxe foncière.




À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un seul mode de financement de la collecte et de la valorisation des déchets sur tout le territoire.

## PENSEZ À FAIRE RÉVISER LE MONTANT DE VOTRE MENSUALISATION DE TAXE FONCIÈRE

 Début 2023, sur la base de l'estimation que vous pouvez réaliser (taux de TEOM appliqué à la valeur locative de votre bien foncier) pensez à faire réviser le montant de votre mensualisation de taxe foncière pour ne pas avoir une régularisation trop importante en fin d'année.

Plus d'informations sur la démarche à suivre sur [impots.gouv.fr/particulier/modifier-mes-prelevements](https://impots.gouv.fr/particulier/modifier-mes-prelevements) ou en contactant votre centre des finances publiques (coordonnées sur votre avis de taxe foncière).

## VÉRIFIEZ QUE VOTRE POUBELLE POSSÈDE UN AUTOCOLLANT

 L'Eurométropole de Strasbourg a procédé à un inventaire de toutes les poubelles de déchets collectées sur votre commune. Des autocollants adresses et consignes de tri ont été collés.

Les autocollants permettent d'une part de visualiser plus facilement l'adresse à laquelle la poubelle est attribuée et d'autre part de préciser les consignes de tri pour les bacs jaunes et verts. **Toute poubelle sans étiquette adresse ne sera plus collectée. Si votre poubelle n'a pas d'autocollants, merci de contacter le numéro info déchets pour vous déclarer.**

## Comment est calculée la TEOM ?



La base de calcul de la TEOM est la même que celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est établie sur la valeur locative. Aucune exonération n'est possible même si le local est vacant. La TEOM est une taxe due par tous les propriétaires, également pour ceux qui ne possèdent pas de bacs.

### Ce qui change

- Les particuliers paieront ainsi la TEOM, qui remplacera la REOM. La TEOM est un impôt associé à la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui est adressé aux contribuables par les services fiscaux en septembre. Ainsi, **la première TEOM figurera sur l'avis de taxe foncière de septembre 2023.**
- Les consignes de tri du bac jaune sont étendues à tous les emballages en plastique, métal, carton et papier.

### Ce qui ne change pas

- La fréquence de collecte des déchets ne change pas : les ordures ménagères sont collectées toutes les semaines, la collecte sélective tous les 15 jours et le verre une fois par mois
- L'accès des ménages à la déchèterie de Breuschwickersheim les mercredis et samedis ne change pas et nécessite la possession d'un badge d'accès
- Le tri des déchets alimentaires se poursuit.

## POUR LES PROFESSIONNELS

Les professionnels paieront soit la TEOM, soit la RS, selon conditions d'éligibilité. Les professionnels ont reçu la visite d'un chargé de clientèle afin de présenter les nouvelles modalités de facturation. Si vous êtes professionnels et que vous n'avez pas été contacté par un chargé de clientèle de l'Eurométropole de Strasbourg, merci de prendre contact avec le service clientèle au 03 68 98 51 88 ou par mail [CollecteEtValorisationDesDechets-DechetsProfessionnels@strasbourg.eu](mailto:CollecteEtValorisationDesDechets-DechetsProfessionnels@strasbourg.eu). La seule évolution de service concerne la déchèterie de Breuschwickersheim : par équité avec le reste du territoire, les professionnels ne pourront plus y accéder à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ceux-ci devront alors se tourner vers des déchèteries privées (prestations payantes).



 **Plus d'informations sur :** [www.strasbourg.eu/collecte-des-dechets](https://www.strasbourg.eu/collecte-des-dechets)  
N° INFOS DÉCHETS 03 68 98 51 90  
mail : [CollecteEtValorisationDesDechets@strasbourg.eu](mailto:CollecteEtValorisationDesDechets@strasbourg.eu)